

Province de Namur

Arrondissement de NAMUR



Wallonie

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **SPRL DECOBATI** dont les bureaux sont à 4217 HERON, rue de l'Eglise 1.

Les terrains concernés jouxtent à la fois la rue Raymond Noël et la rue Emile Mazy à 5170 Bois-de-Villers et cadastré division 6, section C n°468B, 467B.

Le projet est de type : **construction de 6 surfaces commerciales (commerces, bureaux, restaurant) et de 14 logements**, et présente les caractéristiques suivantes :

*-Modification de voirie communale suivant le Décret du 06/02/2014, application des articles 7 et suivants ;*

*-R.IV.40-2/2° du CoDT : » la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions »;*

*-R.IV.40-2/3° du CoDT : « la construction, la reconstruction d'un magasin ou la modification de la destination d'un bâtiment en magasin dont la surface commerciale nette est inférieure à quatre cent mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions »;*

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'**article D.IV.41** du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté et des explications peuvent être obtenues durant la période d'enquête à l'adresse suivante : PROFONDEVILLE, Service Urbanisme, Chaussée de Dinant 2, 5170 Profondeville :

- Du mardi au vendredi de 8h à 12h ;
- Le 12/06, 19/06, 26/06 et 03/07 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous uniquement à prendre pour le lundi 12h00 au 081/42.02.46;

**L'enquête publique est ouverte le 08/06/2018 et clôturée le 09/07/2018.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : PROFONDEVILLE, Chaussée de Dinant 2 à 5170 Profondeville ;
- par télécopie au numéro 081/42.02.40
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [rudy.thone@commune-profondeville.be](mailto:rudy.thone@commune-profondeville.be)
- remises au bureau du service urbanisme ;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PU n°32/2018

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le à l'Hôtel de Ville, service urbanisme le **09/07/2018 de 10h00 à 11h00**.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège communal.

A Profondeville, le 01/06/2018

POUR LE COLLEGE :

La Directrice générale ff,  
M-H.BOXUS.

Le Bourgmestre:  
L.DELIRE.